



Appel à candidature

GARDE REGIONAL FORESTIER – SAISON ESTIVALE 2025 Secteurs Marseille et La Ciotat

Catégorie : Catégorie C

Classement du poste : Catégorie C

RIFSEEP (si concerné) : néant

Nature de l'emploi : Emploi ouvert uniquement aux contractuels

Nature du contrat pour les contractuels : CDD saisonnier

Filière métier : Environnement

Métier de référence : Garde Régional forestier

Niveau d'études / Diplôme : Niveau 4 : Baccalauréat

Statut du poste : Vacant

Résidence administrative : Marseille (Bonneveine) ou La Ciotat (Vieux-Port) selon le secteur d'affectation

Management : Non

Principaux interlocuteurs internes : Les autres agents saisonniers et les agents de secteur.

Principaux interlocuteurs externes : Usagers, visiteurs locaux et touristiques, partenaires (associatifs, offices du tourisme...)

Télétravail possible : Non

Temps plein : Oui

Date limite de candidature : 14/03/2025

Poste à pourvoir le : 23/06/2025 – Quelques postes sont à pourvoir le 01/06/2025

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km² et d'un cœur marin de 435 km², ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km² et d'une aire marine adjacente de 980 km².

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille près de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

2. DESCRIPTIF DU SERVICE

DAT ou SLEHM

3. DESCRIPTION DU POSTE

Dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, paysager et culturel et de maîtrise des usages, le Parc national des Calanques met en place, à terre et en mer, un dispositif saisonnier chargé de l'information et de la sensibilisation des visiteurs locaux et touristiques durant la saison estivale. Ce dispositif, coordonné au niveau du siège, est intégré aux unités territoriales. Le dispositif est composé d'un coordinateur, de 3 chefs d'équipes (dont 2 à Marseille en été uniquement), de 2 adjoints, d'écogardes, d'écovolontaires (volontaires du Service Civique), de gardes régionaux forestiers et marins saisonniers.

4. MISSIONS DU POSTE

Sous la responsabilité du responsable de la Délégation à l'Action Territoriale (Marseille) et du responsable du secteur LEHM (La Ciotat), avec l'encadrement fonctionnel de la chargée de projet « Accueil et sensibilisation du public », des chefs d'équipe saisonniers et de leurs adjoints, le Garde Régional Forestier exerce les missions suivantes :

- Réaliser en binôme des patrouilles véhiculées, à vélo et à pied, aux entrées des massifs du Parc national, ainsi que des points d'information mobiles (diffusion de documentations, utilisation d'outils pédagogiques) ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le Parc national, ses enjeux et le risque d'incendie en espace naturel ;
- Informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- Participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire et à la conciliation des usages ;
- Renseigner et orienter le public ;
- Assurer des observations de surveillance et la récolte de données (infractions, données naturalistes) ;
- Former certains partenaires qui œuvrent dans le Parc national pour la prévention des incendies (scouts, ...).
- Préparer et tenir des stands d'information ou d'animation occasionnellement;
- Assurer des missions d'éducation à l'environnement (animations dans les quartiers, accueil de groupes, balades animées, etc.) ponctuellement.

Les moyens de déplacement sont mis à disposition des équipes (véhicules de location, embarcations nautiques, vélos).

Le port de la tenue fournie par le Parc national des Calanques est **obligatoire**.

La pause méridienne d'une heure est prise sur le terrain.

5. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Temps de travail : 35 heures sur 5 jours ; en semaine, les week-ends et certains jours fériés.

Formation obligatoire de la Région : du 23 au 27 juin 2024.

Rémunération : SMIC + tickets restaurant. Les dimanches et jours fériés travaillés compensés (payés et récupérés).

6. COMPÉTENCES REQUISES

Expériences / Formations :

- Formation ou expérience en environnement ;
- Permis de conduire fortement souhaité (permis B) ;

Savoirs :

- Connaissance du territoire et des enjeux du Parc national appréciée ;
- Connaissances naturalistes appréciées ;

Savoir-faire :

- Pratique et goût pour la marche ;
- Capacité de travail en extérieur, à la chaleur, et bonne condition physique ;
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée ;

Savoir-être :

- Bonne capacité relationnelle et de communication ;
- Sens de la présentation et de la discipline ;
- Goût pour le travail en équipe ;
- Sens de la responsabilité et de la sécurité

Toute personne, recrutée en tant que contractuel, est soumise, quel que soit son niveau de responsabilité, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discrétion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve).

7. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés et le ou les secteurs d'affectation souhaités.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : recrutement@calanques-parcnational.fr en citant en objet du mail « Candidature Garde Régional Forestier ».

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé entre mars et avril, au siège du Parc national des Calanques ou à l'unité de secteur de Marseille.

Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.